

VOUS POUVEZ AIDER À AMÉLIORER LA VIE DES ANIMAUX DÉLAISSÉS. FAITES UN LEGS.

Le savez-vous ?

La Confédération Nationale Défense de l'Animal est exonérée de tous droits de succession : votre legs sera intégralement utilisé pour protéger les animaux et ce, dans le respect de vos dernières volontés.

Pour aider l'association de votre choix, il faut préciser sa dénomination exacte et complète ainsi que l'adresse de son siège social. Ces renseignements sont indispensables.

Comment faire ? N'hésitez pas à vous faire accompagner.

- Legs universel ou particulier, nous tenons à votre disposition des formules de testament étudiées par un notaire.
- Il existe deux formes de testament : olographe (il doit être écrit, signé et daté par le testateur lui-même) ou authentique (le testateur dicte son testament devant un notaire). Dans tous les cas, il est recommandé de déposer le testament chez un notaire et de nous informer.
- Le testament doit être rédigé au nom de la Confédération Nationale Défense de l'Animal sise à Lyon, pour les besoins du refuge X ou Y.
- Si vous n'avez pas de notaire, notre association peut se charger du dépôt du testament chez notre notaire et de l'inscription au Répertoire National.

La Confédération Nationale reverse intégralement le montant des legs à ses associations membres, qui seules ne pourraient pas recevoir de legs nets de droits.

IMPORTANT !

NOUS POUVONS PRENDRE SOIN DE VOTRE ANIMAL.

En raison de votre legs, vous pouvez demander que le refuge que vous gratifiez prenne soin de votre animal jusqu'à son décès.

Pour trouver l'adresse du refuge le plus proche de chez vous :

www.laconfederation.fr

Téléchargez l'annuaire
directement sur le site.

Association adhérente :



Confédération Nationale Défense de l'Animal

26 rue Thomassin 69002 Lyon

Tel : 04 78 38 71 85

Mail : laconfederation@laconfederation.fr

www.laconfederation.fr



Pour toute question,
nous pouvons vous
accompagner à chaque
étape de votre projet.



PRÈS DE CHEZ VOUS,
UN REFUGE LUTTE
POUR
LES ANIMAUX EN DÉTRESSE



*Vous pouvez l'aider et offrir une
nouvelle vie aux animaux malheureux !*



EN FRANCE ET DANS LES DOM-TOM, **260 REFUGES INDÉPENDANTS** SAUVENT PLUS DE **180 000** CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX (CHEVAUX, RONGEURS, OISEAUX,...) **CHAQUE ANNÉE.**

Ils ont choisi de se regrouper au sein du plus important réseau français d'associations de protection des animaux : **la Confédération Nationale Défense de l'Animal.**



Ensemble, ils se mobilisent et s'unissent pour offrir un avenir aux animaux sans famille et délaissés.

Faites le choix d'agir durablement pour les animaux proches de chez vous.



L'ACTION INDISPENSABLE DES REFUGES INDÉPENDANTS

Ces refuges, animés par des associations locales, ont fait le choix de l'indépendance.

N'ayant aucune subvention de l'État, elles remplissent des missions concrètes :

- Prise en charge des animaux sans famille (animaux abandonnés, trouvés,...).
- Adoption et placement au sein d'un foyer.
- Accueil et soin aux chevaux, animaux de ferme ou animaux sauvage en détresse.
- Lutte contre l'euthanasie des chats errants sans identification (stérilisation, identification, suivi,...).

- Protection des animaux victimes de mauvais traitements ou d'actes de cruauté

Les associations indépendantes ont eu la volonté de se regrouper pour mettre en place un réseau de défense, d'aide et d'hébergement des animaux en difficulté.



LA CONFÉDÉRATION NATIONALE, PORTE-PAROLE DES REFUGES DE RÉGION ET DES ANIMAUX MALTRAITÉS

Fondée en 1928, la Confédération Nationale Défense de l'Animal a été reconnue d'utilité publique en 1990.

Située à Lyon, elle lutte sans relâche pour l'évolution et une meilleure prise en compte de la cause animale.

- Elle rassemble, soutient et valorise les refuges indépendants.
- Elle lutte contre l'abandon et l'animal-objet.
- Elle milite pour une meilleure sensibilisation au respect animal et une évolution des réglementations et des lois.
- Elle combat les maltraitances et les actes de cruauté commis sur les animaux, en menant des actions de justice afin de faire condamner les tortionnaires.
- Elle permet aux associations locales, avec peu de moyens, de recevoir des legs, pour les aider à assurer leurs missions de sauvetage.
- Elle apporte une assistance matérielle, administrative et juridique aux associations qu'elle confédère.